Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260415-D202604035-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 14 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, **le quatorze avril à vingt heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHARD Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absents	M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à Mme GOBÉ Laurence, M. PITOIS Ludovic ayant donné pouvoir à M. QUILLIOT Jean-Louis
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie,
Convocation	07/04/2026

2026 04 035 Demande de subvention auprès du Département au titre de la commission culturelle – Travaux de restauration de l'église de Saint-Ouen-des-Alleux

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'intérêt patrimonial et culturel que représente l'église de Saint-Ouen-des-Alleux,
Considérant la nécessité d'engager des travaux de restauration afin d'assurer la sécurité des usagers et la conservation du bâtiment,
Considérant que ces travaux comprennent notamment :

- la mise aux normes des installations électriques,
- la sécurisation du bâtiment (structure, accès, prévention incendie, etc.),
- la restauration et la mise en valeur des éléments patrimoniaux (façades, vitraux, mobilier, etc.),

- Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine local et de développement culturel du territoire,
  Considérant le coût prévisionnel des travaux de la tranche ferme estimé à 321 169,36 € HT,
  Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département au titre de la commission culturelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de restauration de l'église de Saint-Ouen-des-Alleux tel que présenté,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la commission culturelle,**
- **ARRÊTE le plan de financement prévisionnel suivant :**
  - **Département : 100 000 € soit 29,15 %**
  - **Autres partenaires État au titre de la DETR2026 : 90 631,17 € soit 26,42 %**
  - **Autofinancement communal : 152 456,54 € soit 44,44 %**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260415-D202604035-DE

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 15/04/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.